Nations Unies E/CN.6/2010/NGO/14

Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-quatrième session
1er-12 mars 2010
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation intégrale des objectifs du Millénaire pour le développement

Déclaration présentée par l'Internationale de l'éducation, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2010/1.

09-64377 (F) 221209 221209

Merci de recycler

Déclaration

Les femmes dans une économie mondiale en crise

Introduction : incidences des crises multiples sur les femmes

1. La cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra en 2010, offre une occasion inestimable d'évaluer les progrès accomplis et les défis restant à relever dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 15 ans après leur adoption, en 1995. Pour le mouvement syndical mondial, qui sera représenté à la Commission par l'Internationale de l'éducation, la Confédération syndicale internationale et l'Internationale des services publics, l'heure n'est guère aux réjouissances. Nous sommes profondément préoccupés par le sort de millions de travailleuses victimes des crises mondiales multiples qui ne sont pas de leur fait, mais qui compromettent néanmoins leurs chances de vivre dans des conditions décentes, dignes, équitables et exemptes de pauvreté. Après avoir été frappées par les crises alimentaire et énergétique au second semestre de 2008, elles ont subi les incidences de la crise financière, qui a atteint des sommets en septembre 2008, précipitant une véritable crise de l'emploi, le tout sur fond de crise climatique qui prélève, lentement mais sûrement, son tribut.

2. Ces crises qui se produisent sur tous les fronts – alimentation, finance, emploi et climat – ont quasiment anéanti les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, entraînant des effets démesurément préjudiciables pour les femmes, aggravant les conditions de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans lesquelles elles se trouvaient déjà et restreignant leur accès à un emploi décent, à une éducation abordable et de qualité, à des services de santé, notamment procréative, à l'eau et à d'autres services sociaux de base. Ces crises ont, de surcroît, mis à mal de toute évidence les politiques nationales visant à réduire les inégalités entre les sexes et autres disparités.

La crise et ses dimensions emploi, alimentation et climat

3. Bien que le Fonds monétaire international (FMI) ait récemment affirmé que le pire de la crise était pratiquement derrière nous, et malgré les prévisions d'une reprise de la croissance de l'économie mondiale, l'Organisation mondiale du Travail (OIT) a estimé que le nombre de chômeurs dans le monde augmenterait de 50 millions d'ici à la fin de 2009, portant ainsi le taux de chômage mondial au plus haut niveau jamais enregistré. Le nombre de travailleurs pauvres, qui gagnent moins de 2 dollars par jour, passera à 200 millions. Les multiples formes de discrimination structurelle que subissent les femmes qui exercent des emplois précaires, mal rémunérés, voire sous-payés, et atypiques, tout en s'occupant de leur famille, les exposent tout particulièrement aux effets de la crise de l'emploi. La réduction des budgets publics imputable à la crise ne fait qu'alourdir le fardeau qu'elles assument dans le cadre de leurs obligations familiales et de leurs activités à caractère social, qui ne sont pas rémunérées et n'ouvrent pas droit à des prestations sociales.

4. Le modèle de croissance induit par les exportations, prescrit par les institutions financières internationales pour les pays en développement, a provoqué le démantèlement du secteur de la production alimentaire de nombreux pays et, conjointement avec la spéculation exercée sur les denrées alimentaires et autres

produits de base, a conduit à la raréfaction des produits alimentaires et au renchérissement des denrées de base. Les changements climatiques et l'augmentation de la sécheresse ont encore aggravé l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau, en particulier en Afrique subsaharienne. Ces facteurs ont eu des incidences graves sur les producteurs ruraux de denrées alimentaires – en majorité des femmes – qui ont, ainsi, plus de mal à nourrir leur famille. Les niveaux de malnutrition enregistrés dans les pays à faible revenu ont connu une hausse spectaculaire, incitant le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) à renforcer leurs programmes d'aide alimentaire en faveur des collectivités pauvres et vulnérables. Selon les estimations, le nombre d'affamés a atteint 1 milliard de personnes – pour la plupart, des femmes et des enfants. En tout, 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé de base, tandis que 100 millions de personnes sombrent, tous les ans, dans la pauvreté du fait des dépenses de santé.

La mondialisation et l'emploi féminin

5. La mondialisation a sans nul doute ouvert de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes, tant dans le secteur manufacturier que dans le secteur des services; pourtant, les femmes ont toujours du mal à accéder aux possibilités d'emploi, aux plans de rémunération et aux options de mobilité professionnelle qui soient à la hauteur de leur niveau de formation et de compétence. Le sexe est un facteur clef au moment de déterminer la valeur du travail et le salaire des travailleuses au sein de la main-d'œuvre mondiale et d'autres groupes de la société. Les inégalités salariales fondées sur le sexe s'appuient traditionnellement sur l'idée que la place d'une femme est essentiellement à la maison, à s'occuper de sa famille et à s'acquitter des tâches ménagères. Ainsi, les attributions de la femme en milieu professionnel sont considérées comme une extension des rôles qui lui sont dévolus à la maison, et les structures salariales sont souvent définies en conséquence. Telle est la raison pour laquelle les inégalités salariales demeurent un problème persistant pour les travailleuses. Aucun pays au monde n'est parvenu à l'égalité salariale, définie selon le principe « à travail égal, salaire égal ». Si l'écart de rémunération constaté dans certains pays industrialisés, comme dans les pays nordiques, n'est plus que de 12 %, il peut encore dépasser, dans de nombreux pays, les 50 %.

6. Les travailleuses se trouvent à l'extrémité inférieure des chaînes de valeurs mondiales, n'acquérant qu'une faible valeur ajoutée pour le travail qu'elles effectuent à domicile – par exemple, la confection de tapis ou de vêtements, ou la fabrication de cigarettes roulées à la main. La croissance induite par les exportations et les zones franches industrielles sont devenues un important outil de croissance et de développement, dont les résultats en termes de répercussions sur les jeunes femmes, qui constituent la majorité de la main-d'œuvre, sont mitigés. Souvent, ces femmes travaillent dans des conditions relevant de l'exploitation pure et simple et sont victimes de harcèlement sexuel. Le droit de se syndiquer et de bénéficier de la protection garantie par convention collective leur est dénié. Dans de nombreux pays en développement, les femmes travaillent en majorité (plus de 70 %) dans le secteur informel de l'économie, en tant que productrices indépendantes en zone rurale ou, en zone urbaine, détaillantes sur les marchés ou vendeuses des rues. Leur rémunération et leurs conditions de travail sont précaires. Le secteur informel échappe souvent à la législation nationale du travail et les femmes qui y travaillent sont privées des droits fondamentaux reconnus aux travailleurs.

7. Le travail non rémunéré en relation avec les obligations familiales est un facteur qui contribue grandement aux inégalités et à la pauvreté dont les femmes sont victimes. Dans de nombreux pays d'Afrique, la pandémie de VIH/sida n'a fait que solliciter encore davantage les femmes dans le domaine des soins non rémunérés et réduit d'autant leurs chances d'obtenir un travail rémunéré et productif.

L'éducation, un droit de l'homme dans lequel il faut investir

8. L'éducation est un droit de l'homme dans lequel il est essentiel d'investir pour rétablir la croissance et assurer un développement durable. La pénurie aiguë d'enseignants qualifiés et formés, en particulier dans les pays en développement, est un problème auquel il convient de remédier. Avec l'augmentation des taux d'inscription, quelque 2,4 millions d'enseignants – 1,2 million de nouveaux postes – seront nécessaires, entre 2007 et 2015, rien qu'en Afrique subsaharienne, pour atteindre l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous. Or l'offre d'une instruction publique de qualité est entravée par un certain nombre de facteurs, tels que le manque de formation et de mise en valeur professionnelle, le recours croissant au recrutement de contractuels, la pandémie de VIH/sida, la multiplication des catastrophes naturelles imputables aux changements climatiques ou les conflits responsables de la précarité et des agressions dont sont victimes les enseignants, les étudiants et les institutions d'enseignement.

9. Pour relever ces défis, il faut une approche intégrée, assortie de politiques qui permettent d'accroître l'accès à l'éducation des filles et des garçons, toutes appartenances sociales confondues, et de renforcer l'intégration et la qualité à tous les niveaux et dans tous les contextes. Les politiques doivent faire fond sur une plate-forme pour l'investissement dans l'éducation, qui associe un recrutement à grande échelle à une éducation préalable à l'emploi et une formation continue appropriées pour les enseignants. Cette plate-forme doit privilégier une structure de direction solide et efficace dans les écoles, des conditions de travail appropriées, et un bagage de formation et d'enseignement permettant à des enseignants professionnels engagés et sérieux de faire correctement leur travail et à tous les enfants sans exception de bénéficier d'une éducation de qualité.

10. L'éducation des filles est l'outil le plus efficace et le plus concret pour le développement. Des filles instruites seront mieux à même de décider de donner naissance à moins d'enfants, lesquels seront, à leur tour, en meilleure santé et mieux instruits. Les femmes instruites jouent un rôle économique et politique de plus en plus actif à l'échelon local et national.

Pallier l'insuffisance chronique d'investissements dans les services publics

11. L'insuffisance chronique d'investissements dans les services publics des pays industrialisés comme des pays en développement demeure un obstacle majeur à l'émancipation et à l'autonomisation économique et sociale des femmes. Celles-ci sont tout particulièrement tributaires d'une offre de soins de santé, de prestations sociales, de services de garde d'enfants et de distribution d'eau et d'énergie de qualité. Lorsque les États manquent de fournir des services de santé et de soins adéquats, ce sont les femmes qui en pâtissent le plus car elles doivent alors pallier l'absence de ces services. L'accès universel à des services publics de qualité est la clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Partout dans le monde, le secteur public est une importante source d'emplois pour les femmes. Très souvent, il est le plus grand employeur de femmes en dehors du secteur informel de l'économie. Et pourtant, la ségrégation professionnelle, la sous-évaluation du travail féminin et la nature de plus en plus précaire des emplois du secteur public (imputable au recours à des contrats de sous-traitance et des contrats de courte durée, à une sous-traitance informelle et à l'utilisation sans discernement d'agences de recrutement temporaire) sont autant d'entraves à une autonomisation économique et à une promotion véritable de la femme.

Recommandations

13. Le modèle économique néolibéral dominant de croissance par accumulation de capital doit laisser la place à un modèle de croissance social où les fruits de la prospérité seront partagés par tous grâce à l'exercice d'un travail décent placé sous le signe de l'égalité des sexes. Ce passage d'un modèle à l'autre doit s'opérer par la mise en œuvre d'une réforme dont les femmes devront être des agents actifs, occupant la place qui leur revient aux postes de direction et de décision au sein des organes compétents à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'en milieu syndical.

14. Le cadre politique et normatif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est défini dans un certain nombre d'instruments, qui devraient être le fondement de toute politique et de tout programme visant à rétablir une croissance équitable au sein des économies nationales et mondiale. Les instruments essentiels à cet égard sont les suivants :

a) Le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en juin 2009, qui propose un ensemble de mesures de politique globales que les pays devraient adopter pour remédier à la crise et qui privilégient la création d'emplois, la protection sociale, le dialogue social et les droits fondamentaux au travail, dans le but d'atteindre les quatre objectifs stratégiques du Programme pour un travail décent;

c) La résolution de l'OIT concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en juin 2009, qui affirme que les normes internationales du travail constituent l'un des principaux moyens de promouvoir l'égalité dans le monde du travail, et souligne, à cet égard, l'importance de la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, de la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, de la Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, de la Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, de la Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et de la Convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996. En outre, les politiques économiques et sociales doivent intégrer les conventions qui énoncent les droits nécessaires pour réaliser l'égalité entre les sexes, à savoir, la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;

d) Les gouvernements devraient promouvoir davantage la recommandation n° 198 de l'OIT sur la relation de travail et adapter le champ d'application des lois et règlements pertinents pour garantir une protection effective de tous les travailleurs qui opèrent dans le cadre d'une relation de travail, y compris dans des formes d'emploi précaires ou atypiques. Les lacunes de la loi qui laissent les femmes et les filles sans protection juridique et les privent de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et de leurs droits du travail devraient être identifiées et éliminées;

e) Les gouvernements doivent, aujourd'hui, investir considérablement dans l'éducation publique et en faire la pierre angulaire des plans de reprise économique;

f) Les gouvernements doivent consentir des investissements conséquents dans les domaines de la santé publique et de la protection sociale, y compris les soins aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que dans les systèmes d'eau et d'énergie, pour réaliser l'égalité des sexes et atténuer les effets de la crise économique mondiale;

g) Il importe que l'élaboration et l'application des politiques aux niveaux mondial, national et local se fassent dans le cadre d'un dialogue social et de consultations multipartites associant les syndicats et les représentants des travailleuses, afin que les objectifs en matière d'égalité des sexes et de travail décent orientent toutes les politiques et leur mise en œuvre.